

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures  
au Chef de la Délégation de la République Socialiste de Roumanie*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Ottawa, le 3 avril 1967

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de me référer aux entretiens qui ont eu lieu à Ottawa entre les représentants du gouvernement du Canada et les représentants du gouvernement de la République Socialiste de Roumanie au sujet de l'établissement de relations diplomatiques entre nos deux pays.

Au cours de ces entretiens, où fut exprimé le désir des deux gouvernements de développer les relations entre le Canada et la Roumanie, il a été convenu que:

1. des relations diplomatiques seraient établies entre le Canada et la République Socialiste de Roumanie, à compter de ce jour;
2. les deux parties établiraient des missions diplomatiques au niveau d'ambassade et ne s'opposeraient pas à ce que de telles missions soient non résidentes ou dirigées par des ambassadeurs non résidents.

J'ai l'honneur de confirmer que cette entente est parfaitement acceptable au gouvernement du Canada.

Je vous prie, Excellence, d'accepter l'assurance de ma très haute considération.

PAUL MARTIN

*Secrétaire d'État*

*aux Affaires extérieures du Canada*

Son Excellence Monsieur George Macovescu,  
Premier Vice-Ministre des Affaires étrangères,  
Chef de la Délégation de la République Socialiste de Roumanie,  
Ottawa